

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMISSION PERMANENTE

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Séance du lundi 10 décembre 2018

Service de l'Assemblée

Extrait du procès-verbal des délibérations

Délibération n° 122018/366

AÉRODROME DE BRIENNE-LE-CHÂTEAU
Fixation des tarifs 2019 des usagers

Date de convocation :
30/11/2018

Le lundi 10 décembre 2018 à 14h30,
la Commission permanente, légalement convoquée, s'est
réunie au lieu habituel de ses séances sous la présidence de
Monsieur Philippe PICHÉRY.

Nombre de Conseillers
en exercice : 34
présents : 29
votants : 32

Etaient présents : Monsieur Gérard ANCELIN, Monsieur Guy BERNIER, Madame Sibylle BERTAIL-FASSAERT, Madame Danièle BOEGLIN, Monsieur Jérôme BONNEFOI, Monsieur Christian BRANLE, Madame Catherine BREGEAUT, Madame Marielle CHEVALLIER, Monsieur Jean-Marie COUTORD, Monsieur Bernard de LA HAMAYDE, Monsieur Valéry DENIS, Madame Bernadette GARNIER, Madame Solange GAUDY, Madame Claude HOMEHR, Monsieur Jean-Michel HUPFER, Monsieur Nicolas JUILLET, Madame Hania KOUIDER-SAHED, Monsieur Didier LEPRINCE, Madame Arlette MASSIN, Madame Agnès MIGNOT, Madame Christine PATROIS, Madame Joëlle PESME, Madame Elisabeth PHILIPPON, Monsieur Philippe PICHÉRY, Monsieur Jacky RAGUIN, Monsieur Jacques RIGAUD, Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT, Madame Véronique SAUBLET SAINT-MARS, Madame Anne-Marie ZELTZ

formant la majorité des membres de la Commission permanente en exercice.

Excusé(s) : Monsieur Alain BALLAND, Monsieur Olivier RICHARD

Excusé(s) ayant donné
procuration(s) : Monsieur Marc BRET à Madame Catherine BREGEAUT, Monsieur Philippe DALLEMAGNE à Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT, Madame Michelle LHUILLIER à Monsieur Didier LEPRINCE

La Commission permanente du Conseil départemental, agissant par délégation de l'assemblée départementale et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Fixe les tarifs 2019 d'utilisation annuelle de l'aérodrome de Brienne-le-Château, pour les ULM (ultra léger motorisé), avions de tourisme et avions de largage de parachutistes, de la manière suivante :

	Tarifs 2019/an
- ULM (ultra léger motorisé)	772 €
- avion de tourisme	1 495 €
- avion de largage de parachutistes	9 905 €

La redevance est payable d'avance en deux fois, à parts égales, le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet et comprend l'autorisation de stationner l'aéronef dans le hangar avions et les mouvements sur la piste (atterrissage-décollage) sans pour autant conférer un accès exclusif et permanent à la piste.

Fixe les tarifs 2018 d'utilisation ponctuelle de l'aérodrome de Brienne-le-Château (hélicoptère et aéronef civil ou militaire, bivouac, utilisation d'une aire plane pour des exercices de maintien de l'ordre, le stationnement ponctuel dans le hangar avions, d'ULM et avions de tourisme exclusivement civils) de la manière suivante :

	Tarifs 2019 Par tranche de 24 heures
Hélicoptère et aéronef civil ou militaire (droit d'atterrissage + stationnement en extérieur d'une durée égale ou supérieure à 24 heures, sans emplacement dans le hangar avions) : . tarif 1 ^{er} jour . tarif jours supplémentaires	420 € 116 €
Bivouac (stationnement et installation des moyens humains et des structures d'hébergement d'une durée ou égale ou supérieure à 24 heures : . tarif 1 ^{er} jour . tarif jours supplémentaires	1 132 € 256 €
Utilisation d'une aire plane pour exercices de maintien de l'ordre	578 €
Stationnement ponctuel dans le hangar avions, (mouvements sur la piste + stationnement dans le hangar avions d'une durée allant de 24 heures à une semaine consécutive, soit 7 jours et 6 nuits maximum) avec une nouvelle tarification prenant en compte la surface de stationnement occupée : . ULM . avions de tourisme exclusivement civils . avions de largage de parachutistes	20 € 41 € 53 €

Ces tarifs, hors tarif stationnement, englobent les mouvements et l'autorisation de stationner l'aéronef la nuit à l'extérieur aux abords de la piste ainsi que des structures légères (bivouac) pour l'hébergement du ou des groupes concernés, le plus souvent militaires.

Fixe les tarifs 2019 de la mise à disposition des locaux de l'ancien restaurant (tels que figurant sur les plans annexés), avec ouverture du compteur électrique à la charge de l'occupant, de la manière suivante :

	Tarifs 2019
- une surface de 316 m ² (salle, cuisine, réserves et toilettes)	318 €/mois
- une surface de 216 m ² (salle)	212 €/mois
- une surface de 160 m ² (cuisine, réserves, toilettes)	159 €/mois

Fixe les tarifs 2019 de la mise à disposition du hangar-avion « marguerite sud-est » sans eau ni électricité, l'ouverture du compteur étant à la charge de l'occupant :

	Tarifs 2019
- par mois	1 457 €

Fixe les tarifs 2019 de la mise à disposition de la piste à titre privatif destinée à un usage commercial de la manière suivante :

	Tarifs 2019
- une journée	743 €
- tarif jours supplémentaires	530 €

Fixe les tarifs 2019 de la mise à disposition de la piste à titre privatif (sur toute sa longueur) destinée à la réalisation de WMAX :

	Tarifs 2019
- pour 2 heures environ/jour une journée	104 €

Fixe les tarifs 2019 de la mise à disposition de la plateforme « circuit » :

	Tarifs 2019
- par jour (en semaine)	884 €
- par jour (week-end ou jour férié)	1 092€

Fixe le tarif 2019 de la mise à disposition d'une plateforme extérieure à usage de stockage :

	Tarifs 2019
- par an	1,25 €/m ²
- par mois	0,104 €/m ²

Fixe le tarif 2019 de la mise à disposition d'une surface dans le hangar technique :

	Tarifs 2019
- par an	10,20 €/m ²
- par mois	0,85 €/m ²

Fixe le tarif 2019 de la mise à disposition d'une surface de 2 200 m² et une voie de 260 mètres de long, situés sur la marguerite sud-est :

	Tarifs 2019
- par jour	357 €

Autorise M. le Président à signer, au nom du Département de l'Aube, les conventions d'occupation correspondantes aux charges et conditions sus énoncées ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Président du Conseil Départemental de l'Aube



Philippe PICHERY

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 14/12/2018 à 15:21:19
Référence : 19abcfda29caa029ea6efod98cbe546d98bc200c

Fait le 12/12/18

Service foncier

Rapport de M. le Président n°122018/366

OBJET : AÉRODROME DE BRIENNE-LE-CHÂTEAU
Fixation des tarifs 2019 des usagers

La Commission permanente, par délibérations n° 022018/31 du 5 février 2018 et n° 072018/208 du 2 juillet 2018, a fixé les tarifs annuels 2018 d'utilisation de l'aérodrome de Brienne-le-Château.

Il convient désormais d'arrêter les tarifs applicables pour l'année civile 2019. Ils pourraient être les suivants, après application d'une augmentation de 2,00 % par rapport aux tarifs 2018 puis d'un arrondi :

- Pour les ULM (ultra léger motorisé), avion de tourisme, avion de largage de parachutistes, pour une utilisation annuelle de l'aérodrome :

	Tarifs 2018/an	Tarifs 2019/an
- ULM (ultra léger motorisé) :	757 €	772 €
- avion de tourisme :	1 466 €	1 495 €
- avion de largage de parachutistes :	9 711 €	9 905 €

La redevance serait payable d'avance en deux fois, à parts égales, le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La redevance annuelle comprendrait l'autorisation de stationner l'aéronef dans le hangar avions et les mouvements sur la piste (atterrissage-décollage) sans pour autant conférer à l'occupant, un accès exclusif et permanent à la piste.

- Pour une utilisation ponctuelle de l'aérodrome (hélicoptère et aéronef civil ou militaire, bivouac, utilisation d'une aire plane pour exercices de maintien de l'ordre, stationnement ponctuel dans le hangar avions, d'ULM et avions de tourisme exclusivement civils) :

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
	Par tranche de 24 heures	
Hélicoptère et aéronef civil ou militaire (droit d'atterrissage + stationnement en extérieur d'une durée égale ou supérieure à 24 heures, sans emplacement dans le hangar avions) : . tarif 1 ^{er} jour . tarif jours supplémentaires	412 € 114 €	420 € 116 €
Bivouac (stationnement et installation des moyens humains et des structures d'hébergement d'une durée ou égale ou supérieure à 24 heures) : . tarif 1 ^{er} jour . tarif jours supplémentaires	1 110 € 251 €	1 132 € 256 €
Utilisation d'une aire plane pour exercices de maintien de l'ordre	567 €	578 €
Stationnement ponctuel dans le hangar avions, (mouvements sur la piste + stationnement dans le hangar avions d'une durée allant de 24 heures à une semaine consécutive, soit 7 jours et 6 nuits maximum) avec une nouvelle tarification prenant en compte la surface de stationnement occupée : . ULM . avions de tourisme exclusivement civils . avions de largage de parachutistes	20 € 40 € 52 €	20 € 41 € 53 €

Ces tarifs, hors tarif stationnement, engloberaient les mouvements et l'autorisation de stationner l'aéronef la nuit à l'extérieur aux abords de la piste ainsi que des structures légères (bivouac) pour l'hébergement du ou des groupes concernés, le plus souvent militaires. Quelle que soit la durée de stationnement de ces appareils militaires, ces derniers ne pourraient pas pénétrer et stationner dans le hangar avions. Ils stationneraient obligatoirement à l'extérieur de ce dernier.

- Pour la mise à disposition des locaux de l'ancien restaurant (tels que figurant sur les plans annexés) avec ouverture du compteur électrique à la charge de l'occupant :

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
- une surface de 316 m ² (salle, cuisine, réserves et toilettes) :	312 €/mois	318 €/mois
- une surface de 216 m ² (salle) :	208 €/mois	212 €/mois
- une surface de 160 m ² (cuisine, réserves, toilettes) :	156 €/mois	159 €/mois

- Pour la mise à disposition du hangar-avion « marguerite sud-est » sans eau ni électricité, l'ouverture du compteur étant à la charge de l'occupant :

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
- par mois	1 428 €	1 457 €

- Pour la mise à disposition de la piste à titre privatif destinée à un usage commercial :

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
- une journée :	728 €	743 €
- tarif jours supplémentaires :	520 €	530 €

- Pour la mise à disposition de la piste à titre privatif (sur toute sa longueur) destinée à la réalisation de WMAX (vitesse maximale d'un matériel à moteur) :

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
- pour 2 heures environ/jour une journée :	102 €	104 €

- Pour la mise à disposition de la plateforme « circuit » :

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
- par jour (en semaine)	867 €	884 €
- par jour (week-end ou jour férié)	1 071 €	1 092 €

- Pour la mise à disposition d'une plateforme extérieure à usage de stockage :

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
- par an	1,20 €/m ²	1,25 €/m ²
- par mois	0,10 €/m ²	0,104 €/m ²

- Pour la mise à disposition d'une surface dans le hangar technique :

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
- par an	10 €/m ²	10,20 €/m ²
- par mois	0,83 €/m ²	0,85 €/m ²

- Pour la mise à disposition d'une surface de 2 200 m² et une voie de 260 mètres de long, situés sur la marguerite sud-est :

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
- par jour	350 €	357 €

Pour toutes autres activités, un rapport spécifique sera présenté à la Commission permanente.

Il est donc proposé à la Commission permanente, conformément à la délégation issue de la délibération n° 2018-RO4-II-2 du 2 juillet 2018, de bien vouloir :

- fixer les tarifs 2019 d'utilisation annuelle de l'aérodrome de Brienne-le-Château, pour les ULM, avions de tourisme et avions de largage de parachutistes, de la manière suivante :

	Tarifs 2019/an
- ULM (ultra léger motorisé) :	772 €
- avion de tourisme :	1 495 €
- avion de largage de parachutistes :	9 905 €

La redevance est payable d'avance en deux fois, à parts égales, le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet et comprend l'autorisation de stationner l'aéronef dans le hangar avions et les mouvements sur la piste (atterrissage-décollage) sans pour autant conférer un accès exclusif et permanent à la piste.

- fixer les tarifs 2018 d'utilisation ponctuelle de l'aérodrome de Brienne-le-Château (hélicoptère et aéronef civil ou militaire, bivouac, utilisation d'une aire plane pour des exercices de maintien de l'ordre, le stationnement ponctuel dans le hangar avions, d'ULM et avions de tourisme exclusivement civils) de la manière suivante :

	Tarifs 2019 Par tranche de 24 heures
Hélicoptère et aéronef civil ou militaire (droit d'atterrissage + stationnement en extérieur d'une durée égale ou supérieure à 24 heures, sans emplacement dans le hangar avions) : . tarif 1 ^{er} jour . tarif jours supplémentaires	420 € 116 €
Bivouac (stationnement et installation des moyens humains et des structures d'hébergement d'une durée ou égale ou supérieure à 24 heures : . tarif 1 ^{er} jour . tarif jours supplémentaires	1 132 € 256 €
Utilisation d'une aire plane pour exercices de maintien de l'ordre	578 €
Stationnement ponctuel dans le hangar avions, (mouvements sur la piste + stationnement dans le hangar avions d'une durée allant de 24 heures à une semaine consécutive, soit 7 jours et 6 nuits maximum) avec une nouvelle tarification prenant en compte la surface de stationnement occupée : . ULM . avions de tourisme exclusivement civils . avions de largage de parachutistes	20 € 41 € 53 €

Ces tarifs, hors tarif stationnement, englobent les mouvements et l'autorisation de stationner l'aéronef la nuit à l'extérieur aux abords de la piste ainsi que des structures légères (bivouac) pour l'hébergement du ou des groupes concernés, le plus souvent militaires.

- fixer les tarifs 2019 de la mise à disposition des locaux de l'ancien restaurant (tels que figurant sur les plans annexés), avec ouverture du compteur électrique à la charge de l'occupant, de la manière suivante :

	Tarifs 2019
- une surface de 316 m ² (salle, cuisine, réserves et toilettes) :	318 €/mois
- une surface de 216 m ² (salle) :	212 €/mois
- une surface de 160 m ² (cuisine, réserves, toilettes) :	159 €/mois

- fixer les tarifs 2019 de la mise à disposition du hangar-avion « marguerite sud-est » sans eau ni électricité, l'ouverture du compteur étant à la charge de l'occupant :

	Tarifs 2019
- par mois	1 457 €

- fixer les tarifs 2019 de la mise à disposition de la piste à titre privatif destinée à un usage commercial de la manière suivante :

	Tarifs 2019
- une journée :	743 €
- tarif jours supplémentaires :	530 €

- fixer les tarifs 2019 de la mise à disposition de la piste à titre privatif (sur toute sa longueur) destinée à la réalisation de WMAX :

	Tarifs 2019
- pour 2 heures environ/jour une journée :	104 €

- fixer les tarifs 2019 de la mise à disposition de la plateforme « circuit » :

	Tarifs 2019
- par jour (en semaine)	884
- par jour (week-end ou jour férié)	1 092€

- fixer le tarif 2019 de la mise à disposition d'une plateforme extérieure à usage de stockage :

	Tarifs 2019
- par an	1,25 €/m ²
- par mois	0,104 €/m ²

- fixer le tarif 2019 de la mise à disposition d'une surface dans le hangar technique :

	Tarifs 2019
- par an	10,20 €/m ²
- par mois	0,85 €/m ²

- fixer le tarif 2019 de la mise à disposition d'une surface de 2 200 m² et une voie de 260 mètres de long, situés sur la marguerite sud-est :

	Tarifs 2019
- par jour:	357 €

- autoriser M. le Président à signer les conventions d'occupation correspondantes aux charges et conditions sus énoncées ainsi que tout document s'y rapportant.

J'invite la Commission permanente à en délibérer.